CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021
COMPTE-RENDU

Date de convocation : 24/06/2021

Le mardi 29 juin 2021, à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Pierre Reignier, sous la présidence de Monsieur David DUBOSSON, Maire.

Présents :
Daniel BALBO (à partir du point 3), Jean-Paul BERTHOD, Emmanuel BOUVIER, David DUBOSSON, Thomas JACQUET, Christelle MEINDER, Delphine POLLIER, Florence HERITIER DAVIET, Pascal PETRINI, Julie ROUPIOZ

Absents excusés :
Daniel BALBO (pour les points 1 et 2), Adeline MULOT
Etienne DENIGER (pouvoir à J.-P. BERTHOD), Jennifer DOMINGUES (pouvoir à F. HERITIER DAVIET), Marlène GREVAT (pouvoir à T. JACQUET), Geoffrey PROUILLET (pouvoir à C. MEINDER)

Secrétaire :
Christelle MEINDER

L'ordre du jour du Conseil est le suivant :

- F2C : versement d'une subvention
- Place de la Roquette : cession d'une portion de la parcelle
- Travaux d'élagage route des Rippes : devis de l'ONF

F2C : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Association F2C a formulé une demande de subvention.

Au vu du dossier présenté par l'Association F2C, M. le Maire indique que les crédits budgétaires sont suffisants et propose d'allouer la somme de 1 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accorder une subvention de1 000.00. € à l'Association F2C.
- AUTORISE le maire à signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

PLACE DE LA ROQUETTE : CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Sébastien BRAMATI et Mme Delphine THENAUD, propriétaires de la parcelle cadastrée section C n° 830, l'ont sollicité pour demander la cession d'une portion de 42 m² de la place de la Roquette attenante à leur propriété.

Que cette portion de parcelle cadastrée section C n°975, est inutilisable et ne présente aucun intérêt public pour la commune de Mûres,

Qu'il propose d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 5 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la vente de la parcelle cadastrée section C n°975 au prix de 5 € le m² à M. Sébastien BRAMATI et Mme Delphine THENAUD,

- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire.

TRAVAUX D'ELAGAGE ROUTE DES RIPPES : DEVIS DE L'ONF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, un devis de l'ONF pour des travaux de taille, élagage, haubanage, réalisés par des équipes de grimpeurs arboristes.

Ces travaux localisés route des Rippes, consistent en l'abattage, façonnage et broyage de 20 feuillus et 2 résineux.

Ce chantier complexe avec ligne électrique, ouvrage routier et propriétés mitoyennes est rendu nécessaire afin d'assurer une sécurisation optimale du secteur.

Le montant des travaux s'élève à 6 462.99 € H.T. et 7 755.59 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter le devis de l'ONF pour des travaux de taille, élagage, haubanage, pour un montant de 6 462.99 € H.T. et 7 755.59 € TTC.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché.

David DUBOSSON
Maire